PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

AVIS DE PROLOGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Saint Sulpice des Landes

Par arrêté préfectoral n° 2017/ICPE/71 en date du 15 mars 2017 une enquête publique a été ouverte à la mairie de Saint Sulpice des Landes, pendant une période de 40 jours du lundi 3 avril 2017 au vendredi 12 mai 2017 inclus, portant sur la demande présentée par la SAS « Ferme éolienne du Nilan » en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien, composé de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Saint Sulpice des Landes.

Par arrêté préfectoral n° 2017/ICPE/94, l'enquête publique est prolongée jusqu'au 24 mai 2017 à 12h00.

Madame Françoise Belin, attachée principale territoriale retraitée, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur. Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Saint Sulpice des Landes, les observations du public aux dates et heures ci-après :

– samedi 06 mai	**de 9 h 00 à 12 h 00 :**	**mairie de Saint Sulpice des Landes**
– vendredi 12 mai	**de 9 h 00 à 12 h 00 :**	**mairie de Saint Sulpice des Landes**
– mercredi 24 mai	**de 9 h 00 à 12 h 00 :**	**mairie de Saint Sulpice des Landes**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale. Ce dossier pourra également être consulté sur un poste informatique en mairie de Saint Sulpice des Landes. Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Saint Sulpice des Landes aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Saint Sulpice des Landes (2 place de la Mairie 44 540 Saint Sulpice des Landes) ou par voie électronique à l'adresse suivante :eolien-saintsulpicedeslandes44@orange.fr.

La consultation de l'intégralité du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Saint Sulpice des Landes pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès de la SAS « Ferme éolienne du Nilan », domiciliée au 233 rue du Faubourg Saint-Martin, 75 010 PARIS ou par courriel vers Mme Adeline Gauthier (chef de projet) à l'adresse suivante :adeline.gauthier@energieteam.fr)

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'autorisation délivré par la préfète comprenant des prescriptions d'exploitation ou un arrêté préfectoral de refus.